



PROTCOLE SANITAIRE ACCES PUBLIC PAYANT A COMPTER DU 9 JUIN 2021

Les règles de distanciation physique, les mesures d'hygiène, le port du masque, la douche savonnée obligatoire avant la baignade et le respect des zones pieds nus sont en vigueur.

1- ACCES ET SORTIE DE LA PISCINE :

L'accès des usagers à la piscine se fera par le portillon du 34 rue VALITON 92110 Clichy.

A partir de celui-ci, et jusqu'à l'accueil (caisse) une distanciation physique d'au moins un mètre est matérialisé au sol avec un sens unique.

La sortie s'effectuera par l'autre porte vitrée avec un sens unique matérialisé jusqu'au portail.

Une séparation sera faite dans la cour avec des barrières entre le sens d'entrée et le sens de sortie.



2- ACCUEIL (CAISSE) :

- Les portes vitrées du hall resteront ouvertes (tant que la météo le permettra) afin de renouveler l'air.
- L'ensemble du personnel est équipé d'un masque.
- La distanciation minimale doit être respectée dans tous les cas et partout (files d'attente, entrée, vestiaires ...)
- Chaque personne de 6 ans et plus doit porter son masque à l'intérieur de l'établissement (sauf pour la pratique d'activités aquatiques)
- Les usagers se désinfecteront les mains avec une solution hydro alcoolique par le biais de la borne placée dès l'entrée avant le règlement des droits d'accès à la piscine.
- Les usagers doivent réserver sur la plateforme pour pouvoir accéder aux bassins ce qui permettra de tenir une liste de présence nominatives horodatées avec téléphone ou adresse e-mail en cas de COVID 19 avéré.
- Un affichage des mesures à prendre par rapport au COVID-19 est accroché sur un panneau mobile qui est situé entre la caisse et les escaliers pour accéder aux vestiaires.
- La montée des escaliers se fera du côté gauche de l'usagers ainsi que pour la descente. Une signalétique est prévue au sol.



3- VESTIAIRES :

- **Le port du masque est obligatoire jusqu'aux douches.**
- Un agent veillera :
 - Au respect de la zone de déchaussage, les chaussures seront placées dans les cases du meuble à chaussures ou dans des casiers
 - Au passage régulier de l'auto laveuse, à la désinfection des points contacts, au nettoyage des vestiaires
 - Au respect de déshabillage, habillage dans les cabines
- Les effets personnels seront rangés dans des casiers
- Les sèche-cheveux seront débranchés

4- DOUCHES :

- La descente et la montée se fera du côté gauche des escaliers, une signalétique est prévue à cet effet
- **Une douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins**
- Un distributeur de savon est mis à disposition
- Une douche sur 2 est utilisable
- Prévoir un sachet en plastique refermable afin de ranger le masque pour les pratiquants
- Une désinfection et un nettoyage est prévu régulièrement



- Après la séance, le temps de passage est limité par un simple rinçage rapide. Utilisation d'un produit nettoyant (gel douche et du shampooing ... est interdite

5- SANITAIRES

- Le lavage des mains au savon avant et après l'utilisation des sanitaires est obligatoire.
- Un distributeur de savon est mis à disposition
- Une désinfection et un nettoyage est prévu régulièrement
- Un urinoir sur 2 est utilisable

6- BASSINS

- La désinfection et le nettoyage des plages des bassins se fera avant l'ouverture au public
- Les vasistas oscillo-battants resteront ouverts en permanence pendant la présence du public (apport air neuf)
- Sont permis au bord des bassins les objets individuels suivants : serviette, gel douche, claquettes réservées à l'usage exclusif des zones pieds nus de la piscine, lunettes de natation
- Le matériel extérieur individuel pour la pratique de la natation, doit-être désinfecté dans les bacs prévus à cet effet



- Le matériel pédagogique de la piscine sera désinfecté avant d'être prêté au public
- Aucun sac d'extérieur n'est autorisé au bord des bassins
- Pendant la baignade, un sens unique de circulation sera instauré dans le bassin sportif, la fréquentation maximale par ligne sera de 10 personnes
- La fosse accueillera 40 personnes maximum
- Le petit bassin accueillera 20 personnes maximum
- La qualité de l'eau des bassins sera assurée avec un PH d'équilibre, un chlore disponible entre 3 et 4 mg/l, un chlore actif entre 1 et 1,4 mg/l et un apport d'eau minimum de 30 litres / jour / baigneur